

Il y a quelqu'un

JOURNAL DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DU FINISTÈRE



éDiTo

N° 2

Juin 2012

Etre humain...

EDITORIAL

Etre humain...

SOMMAIRE

LA VIE ASSOCIATIVE

L'usager et l'adhérent 2

SOCIO-EDUCATIF

Le mode de participation des usagers au DEMOS 3

Un espace dédié à la parentalité 3

MEDICO-SOCIAL

Un cadre de référence pour penser la place de l'usager 4

INSERTION

De la parole aux actes 5

L'AGORA

Dossier : la place de l'usager

Nous devons penser la place de l'usager 6

Le partenariat, ça se cultive ! 7

SOCIO-EDUCATIF

Croisière à bord du Bel Espoir 8

L'association des mots - être et humain - renvoie, selon le contexte d'utilisation à une identité, *caractère permanent et fondamental de quelqu'un*, ou à une attitude, *manière dont on se comporte avec les autres*.¹

Identité

Les êtres humains ont en commun un ensemble de caractéristiques qui déterminent leurs capacités, leurs modes de fonctionnement, leurs limites...

Ces caractéristiques communes sont variables, dans le temps, d'un individu à l'autre, d'une culture à l'autre. Nous ne sommes pas tous capables des mêmes performances ; nos potentialités individuelles s'expriment différemment en fonction des périodes de notre vie, de notre environnement, du rythme des saisons, de l'heure du jour ou de la nuit...

Nous sommes toutes et tous inscrits dans des histoires personnelles, passées, présentes et à venir, à travers lesquelles nous nous construisons, uniques.



SAUVEGARDE DE L'ENFANCE Finistère

par
Roger
ABALAIN

Président
ADSEA29

Ces variabilités inter-individuelles et intra-individuelles sont inhérentes à notre nature humaine.

Elles fondent objectivement et positivement nos différences.

Ces caractéristiques que nous partageons, en tant qu'êtres humains, recouvrent des domaines très variés, selon que l'on s'intéresse à la morphologie, aux fonctions biologiques, aux capacités physiques ou mentales... Mais l'être humain n'est ni la somme ni la juxtaposition de ces caractéristiques. Notre nature n'est pas divisible. Nos comportements, qu'ils soient physiques ou mentaux s'inscrivent toujours dans des contextes et des processus qui les marquent et qu'ils peuvent aussi infléchir.

Attitude

Unicité, variabilité, indivisibilité, adaptabilité ne sont pas des notions abstraites : ces mots renvoient à un modèle de l'être humain qui, dans notre association ADSEA29, quel que soit notre statut adhérent(e), salarié(e), personne accueillie, notre rôle administrateur(trice), professionnel(le) cadre ou non-cadre, doit guider notre regard vers l'autre.

A l'aune de ce modèle, « être humain » est une attitude qui doit se traduire dans les pratiques professionnelles (comprendre et non juger, approche globale, pluridisciplinarité...), les modes de management, de fonctionnement associatif et dans la participation et la reconnaissance des usagers au-delà du droit ou des prescriptions législatives.

C'est bien de tout cela dont il est question dans notre Projet Stratégique Associatif.

Etre humain, deux mots pour faire association. ■

1 - Cf. Le Petit Larousse Illustré

L'usager et l'adhérent

L'ENTREE DANS L'ASSOCIATION

Dans la charte associative de la Sauvegarde, des paroles m'ont interpellé : telles que "Les associés de la Sauvegarde ont une attitude de tolérance, de solidarité et de fraternité à l'égard des personnes en difficulté et militent pour le respect de la dignité de toute personne et le refus de toutes les formes d'exclusion », « L'association tend à privilégier l'éducatif par rapport au répressif, l'usager est accepté dans sa globalité et dans son histoire... »

Partageant ces valeurs, j'ai décidé d'adhérer à l'association comme membre, puis administrateur.



La vie dans l'association

L'adhérent de la Sauvegarde, membre ou administrateur, a peu l'occasion de rentrer en contact avec l'usager.

Il va surtout découvrir celui-ci, à travers les paroles et les témoignages des professionnels de la Sauvegarde, et à travers les écrits des mouvements qui le représentent :

" Prendre conscience que ce que l'on exige souvent des personnes vivant la grande pauvreté serait insupportable pour la plupart d'entre nous. " ATD Quart monde.

Parfois cependant, il lui est possible à l'occasion de manifestations : portes ouvertes, réunions festives... de les rencontrer personnellement.

Deux rencontres m'ont particulièrement marqué : Au cours d'une journée "Portes Ouvertes" du Centre d'Adaptation et de Formation Professionnelle (CAFP), nous avons visité les ateliers avec les membres de l'Association. Dans l'atelier bois au sein d'un groupe de jeunes, appliqués dans la fabrication minutieuse de meubles en réduction, une jeune fille nous fixait intensément.

Alors que nous la regardions travailler, elle a soudain quitté son poste et elle est sortie précipitamment de l'atelier. Son formateur nous a expliqué qu'elle n'avait pu supporter notre regard.

Il y a 3 ans, à l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique Jean-Louis Etienne (ITEP), quelques jours avant Noël, les enfants et leurs enseignants ont partagé un repas de fête avec les membres du Conseil d'Administration. Au cours de ce repas, moment fort pour tous de convivialité et de découverte mutuelle, un des enfants s'est montré particulièrement souriant, enjoué et bouillonnant de vie. Nous avons appris par la suite que, en raison de son extrême fragilité psychologique, il devait retourner dormir toutes les nuits dans un service spécialisé de l'hôpital.

A travers ces témoignages et ces rencontres, j'ai perçu combien la Sauvegarde pouvait être une chance pour ces jeunes.

En les accueillant dans ses centres, tels qu'ils sont, avec leur histoire, leurs forces, leurs faiblesses, puis en les accompagnant dans leur développement, elle leur permet de progresser à leur rythme et de se construire un avenir. Elle contribue ainsi à favoriser leur intégration dans des classes d'enseignement dites "normales" et à accroître leur capacité à devenir un jour des citoyens plus autonomes et responsables.



SAUVEGARDE
DE L'ENFANCE
Finistère

Construire l'avenir ...

La Sauvegarde est une chance pour tous usagers, professionnels, adhérents.

Dans notre monde en crise, qui se heurte de plus en plus à ses limites écologiques et économiques, elle contribue par son action à améliorer les conditions du " vivre ensemble " dans une attitude où personne ne se situe comme supérieur à l'autre, où la prise de conscience de la fragilité de chacun permet de mieux comprendre la fragilité de l'autre. Ce qui est pérenne et durable, c'est le partage, la solidarité, la fraternité entre tous.

Par son action et les valeurs qu'elle porte, la Sauvegarde s'inscrit dans cette dynamique de préservation et de construction de l'avenir des générations futures.

Comme homme et citoyen, je partage ces valeurs et souhaite continuer à les partager avec d'autres. ■

Christophe LEVESQUE
Administrateur ADSEA29



Atelier bois au C.A.F.P.

Le mode de participation des usagers au Dispositif Educatif de Milieu Ouvert Sauvegarde (D.E.M.O.S.)

La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a conduit le service à s'interroger sur la place des usagers et la mise en pratique de leurs droits.

Le décret N° 2004-287 du 25 mars 2004 stipule qu'afin d'associer les bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement, il est institué un Conseil de la Vie Sociale, ou d'autres formes de participation.



Lorsque l'établissement accueille des mineurs, objets de mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire, le Conseil de la Vie Sociale n'est pas obligatoire dans sa forme classique. En ce cas, un groupe d'expression peut être institué ou toute autre forme de participation comme le questionnaire de recueil de l'avis des parents sur l'exercice de la mesure éducative décidée à l'égard de leur(s) enfant(s).

Au DEMOS, nous avons eu la volonté de retenir deux modes de participation des usagers :

Le questionnaire de recueil de l'avis des usagers et le Conseil de la Vie Sociale (nous allons donc au delà de ce que nous demande la loi en ce qui concerne les modes de participation des usagers).

Nous sommes convaincus que ces deux modes d'expression sont complémentaires et permettent un plus large questionnement du service.

Pour le Conseil de la Vie Sociale, nous avons sollicité des associations pouvant représenter les usagers (ATD Quart Monde, ADEPAPE, le Secours Populaire, REVE, Vacances et Famille, le Groupe de défense des mineurs du Barreau de BREST).

Il se réunit 3 fois par an, dans un cadre défini par un règlement intérieur co-construit avec tous les participants.

Pour illustrer les sujets débattus lors des réunions en 2011, le Conseil de la Vie Sociale a donné son avis sur le règlement de fonctionnement du DEMOS, document remis à chaque famille au début de notre intervention.

Des amendements, visant à clarifier le propos destiné aux usagers, ont été proposés dont la plus grande partie a été retenue. ■

Laurent CAROFF
D.E.M.O.S.

La Maison des parents Un espace dédié à la parentalité

Quand la Sauvegarde de l'Enfance crée, en octobre 2009, la Maison des parents à Brest, il s'agit d'ouvrir un espace dédié à la parentalité, où les familles sont au cœur du fonctionnement.

La Maison des parents considère les parents présents, co-acteurs et susceptibles d'infléchir ses projets.

S'il le souhaite, le parent peut participer et contribuer à la vie de la Maison des parents en proposant et animant des ateliers.

La présence hebdomadaire d'une animatrice du mouvement ATD Quart Monde, garantit une écoute et une représentation des parents, indépendamment de l'équipe de professionnels.

Tous les mois, un *Conseil de la Vie Sociale* permet aux parents de venir échanger avec l'animatrice bénévole. Ces derniers sont invités à participer à une rencontre entre parents/professionnels une fois par trimestre dont l'objet est de **diminuer l'asymétrie entre parents / professionnels et de favoriser une relation humaine.**

La Maison des parents considère les parents présents co-acteurs et susceptibles d'infléchir ses projets

Les parents s'inscrivent dans Un partenariat lors des *conseils d'orientation* de la Maison des parents, en présence des institutions partenaires.

Ces rencontres sont préparées en amont, lors des *Conseils de la Vie Sociale* de la Maison des parents et permettent aux parents de contribuer très concrètement aux réflexions et écrits de la Maison des parents.

Certains d'entre eux s'engagent également dans des actions de communication, notamment sur le chantier du développement social urbain intitulé :

« En associant les parents tous les enfants peuvent réussir »



Photothèque ADSEA29

au niveau local mais encore national. Dernièrement, une mère a pu participer à une journée de formation professionnelle sur la protection de l'enfance dans les Deux Sèvres démontrant ainsi, que les parents ont une place, à part entière, dans notre association, quand il s'agit de s'interroger sur le bien-être d'un enfant au sein de sa famille. ■



Stéphanie GUILLEMET
La Maison des parents

Un cadre de référence pour penser la place de l'utilisateur

Le 9 mars 2012, l'Agence Régionale de Santé¹ de Bretagne, chargée d'organiser le système de soins en région a publié son **Projet Régional de Santé (PRS) 2012-2016**.

Les grandes orientations de ce projet trouvent leur déclinaison dans le Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale (SROMS) qui, pour l'ADSEA 29 concerne l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) Jean-Louis Etienne, le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de l'Institut Jean-Louis Etienne et le Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP) Jean Charcot.

En Bretagne, une des priorités du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) est de travailler à une meilleure connaissance des services, de leur fonctionnement, et en particulier de leurs articulations avec les autres services d'un même territoire. Cette orientation a un objectif :

proposer une nouvelle organisation de l'offre de soin, étant entendu que l'utilisateur, le patient (loi Hôpital Santé Patient Territoire - HSPT- oblige) est désigné comme étant celui qui va tirer bénéfice de cette nouvelle organisation (proximité, accessibilité, fluidité sont les maîtres mots de la nouvelle organisation recherchée).

Dès lors nous pourrions nous étonner que le SROMS n'envisage pas de « mieux connaître le patient »... en sa qualité « d'utilisateur » de la nouvelle offre de soin à organiser.

Nous pouvons d'abord penser que les besoins de « l'utilisateur-patient », sont parfaitement connus et qu'à ce titre, ils ne justifient pas que le SROMS leur consacre une attention particulière.

Si cette hypothèse est juste, alors nous pouvons légitimement être rassurés sur les moyens qui vont être mis en œuvre pour y répondre. Quelques instants, nous nous plaisons à rêver à la disparition des listes d'attente dans les CMPP, à « l'abondance » de médecins psychiatres, d'orthophonistes, de psychomotriciens... jusqu'à ce qu'une autre réalité, celle des économies à réaliser, vienne percuter nos illusions.

La figure de « l'utilisateur-patient », de ses besoins, de sa place dans le dispositif de santé commence ainsi à s'effacer au profit d'une réalité ô combien plus palpable, celle du coût que ce même « utilisateur-patient » représente pour la société.

Nous pouvons aussi imaginer que l'absence d'orientation visant à une meilleure connaissance des « usagers-patients sur un territoire » est une façon de ne pas avoir à traiter la complexité mais aussi la singularité inhérentes aux questions humaines, deux dimensions qui obligent à nuancer les observations, à différencier les réponses et à démultiplier les propositions... là où la tendance actuelle est au contraire à la simplification, à l'uniformisation et à la globalisation. Éviter de considérer la complexité et la singularité de l'être humain, c'est se garantir de pouvoir prendre des décisions, tout en se protégeant de l'expérience du doute, de l'ambivalence et de la culpabilité... C'est aussi nier ce qui fait l'essence même de l'homme... c'est d'une certaine façon faire acte de violence à l'encontre de « l'utilisateur-patient », qui a paradoxalement besoin de soin et d'attention.

Dès lors, comment faire valoir que derrière un « usager-patient », il y a d'abord un enfant qui souffre, un enfant qui a besoin de recevoir des soins appropriés, dispensés par des professionnels qualifiés et expérimentés ? Comment ne pas réduire un enfant à un symptôme rééducatif en un nombre prédéterminé et donc arbitraire de séances ?

Comment ne pas instrumentaliser une association, un service, des professionnels mais aussi des usagers ?

Autant de dangers potentiels qui peuvent peut-être être évités, de défis qui peuvent peut-être être relevés si nous veillons à la sauvegarde d'un cadre de pensée et de soin qui garantisse une place différenciée à chacun des acteurs.

Mais de quelle place s'agit-il ?

En effet, nous savons, pour en faire quotidiennement l'expérience, que la question de la place est une question essentielle (au sens où elle est constitutive de l'être humain) à la fois singulière et universelle qui se joue dans toutes les relations humaines et dont l'enjeu plus ou moins avoué, plus ou moins avouable, est celui du pouvoir et de son corollaire, le contre-pouvoir. Si cette lecture peut nous interroger sur la volonté sans cesse réaffirmée du législateur à « décréter » une place pour l'utilisateur, elle nous oblige aussi à reconsidérer, ce qui dans nos pratiques professionnelles vient garantir ou pas, « sa »² place à l'utilisateur.

Au CMPP, nous pensons que c'est d'abord et avant tout le projet de soin du service qui à la fois définit et garantit la place de l'enfant et de sa famille et ce faisant garantit aussi le processus de soin. C'est pourquoi nous sommes attachés à rappeler ce qui le fonde.

Le CMPP est un lieu de soin ambulatoire dont l'accès est direct et généraliste.

Nous défendons l'idée que le CMPP doit être accessible à tout parent qui, en difficulté et inquiet pour son enfant, doit se sentir libre de solliciter, de sa propre initiative ou sur les conseils d'un tiers (médecin, école..) un service

de soin en mesure d'accueillir, d'écouter et de réfléchir, à une demande d'aide, de soutien, de soin.

S'adresser au CMPP constitue une démarche volontaire, non contrainte et non stigmatisante qui reste de l'initiative des parents et/ou des adolescents. La prise en charge d'un enfant au CMPP n'est donc pas soumise à une décision d'orientation (Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) par exemple).

Le CMPP est un lieu de consultation ambulatoire à visée de diagnostic et de soin.

L'accueil en CMPP concerne les enfants âgés de 0 à 20 ans qui présentent une souffrance psychique dont les manifestations sont multiples.

Les dimensions de diagnostic et de soin sont indissociables et font d'emblée partie intégrante du projet de soin. Elles garantissent une prise en charge cohérente et respectueuse de la dynamique psychique de l'enfant et de celle de sa famille.

Elles participent aussi à la prise en charge précoce des difficultés de l'enfant en vue de prévenir leur aggravation.

A la différence de ce qui pourrait être une approche trop spécialisée, c'est-à-dire qui ne prendrait en compte et en charge que le symptôme, notre établissement s'attache à une approche plus ouverte et plus globale des difficultés qui permet à la fois d'envisager plusieurs hypothèses de compréhension et de travail, mais aussi d'associer l'enfant et les parents à la réflexion et à la mise en place du projet de soin.

L'accompagnement d'un enfant se fait sur la base d'un projet de soin personnalisé, élaboré par une équipe pluridisciplinaire et auquel les parents et l'enfant sont étroitement associés.

Nous soutenons l'idée que l'enfant est une personne en construction : ce projet, placé sous la responsabilité d'un médecin psychiatre, est donc régulièrement rediscuté tout au long de la prise en charge.

La place de l'utilisateur est de fait centrale dans le projet de soin du CMPP.

Plus qu'une volonté qui serait à la fois individuelle et collective (et donc potentiellement fragile parce que soumise aux aléas des évolutions inhérentes à la vie d'une institution), il est à noter que cette place est portée, d'un point de vue théorique, par la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle. C'est cette référence qui non seulement soutient cette place mais qui lui donne toute sa valeur structurante et créative, en l'inscrivant de manière pérenne dans une organisation qui par ailleurs veille à garantir des différences.

Soutenir ces différences, c'est protéger chacun des acteurs (usagers, professionnels, institutions) de tout mouvement de fusion et sentiment de confusion et ce faisant, c'est instaurer les conditions préalables et indispensables au déroulement du processus thérapeutique.

En guise de conclusion, nous l'aurons compris « l'utilisateur-patient » de l'ARS n'est pas celui du CMPP.

Dès lors comment se comprendre ? Alors que le premier tend à être réduit à un indicateur financier, celui du « coût à la place », le second est invité à prendre « sa place » dans le dispositif de soin qui lui est proposé.

Ces deux conceptions, radicalement opposées, nous rappellent que si la question de la « place » recouvre toujours une dimension spatiale, d'un point de vue psychique, elle convoque d'abord et avant tout une position subjective. ■

Corinne TESTANIERE
CMPP Jean Charcot

1 - Dispositif régional issu de la loi Hôpital - Santé - Patient - Territoire (HSPT)

2 - A l'adjectif numérique et indéfini « une », nous préférons l'adjectif « sa » dans son sens à la fois possessif, subjectif s'il s'agit d'un enfant ou d'un parent en particulier et objectif s'il s'agit plus largement de « l'utilisateur » du CMPP.

PAROLES DE L'USAGER

De la parole aux actes

Il est bon de rappeler que les « stagiaires » ne viennent pas dans cette action d'insertion sociale en priorité pour faire du sport ... Ils désirent prioritairement rompre la solitude qui les dévore et partager des moments de vie avec leurs semblables. La violence du silence est devenue insupportable à leurs oreilles.

Alors les langues, si longtemps au repos, se délient facilement après une période d'adaptation à ce nouvel environnement relationnel qu'éveille l'action « En Avant Toute ».

Prêtes à tout pour exister à nouveau, ces personnes ne demandent qu'à s'exprimer par la parole bien sûr, mais également par tous les moyens à leur portée. Le corps dans sa globalité est un formidable outil de communication non verbale. Ainsi le rire, les mimiques, le regard, les gesticulations de toutes sortes manifestent ce besoin d'écoute et d'expression des usagers. La parole est quelquefois superflue dans certains contextes ou seulement impossible pour certaines personnes.

L'humour et la dérision sont de fabuleux outils au service de l'expression. Ainsi lors de l'organisation d'une randonnée, je fus agréablement surpris par le rire de ces deux femmes du groupe qui me raillaient allégrement suite à ma proposition d'acheter du pâté, pas n'importe lequel !

« Et en plus il veut nous faire manger du pâté au porto ! »

s'esclaffa l'une d'entre-elles.

J'avais bien entendu oublié leur problème d'alcool chronique. Mais le fait qu'elles se moquent de ma personne prouvait qu'elles avaient dépassé leur mal-être. Le reste du groupe étant éloigné de la scène, elles pouvaient rigoler de bon cœur à mon rencontre sans dévoiler leur pathologie aux autres stagiaires. Cette hilarité leur permettait surtout de tourner en dérision une maladie en voie de guérison.

Pour la bonne cause je veux bien être raillé plus souvent...

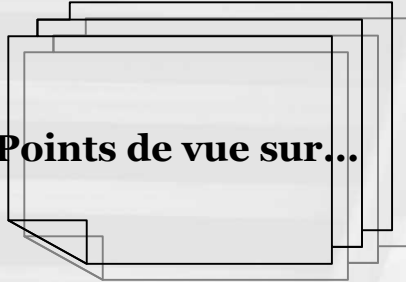
Les rencontres avec les stagiaires de toutes générations, toutes cultures et expériences de vie sont souvent l'occasion de saisir au vol, un mot, une phrase, une expression, une attitude à valoriser pour le bien-être de tous. ■



Bernard MOULIN
En avant toute

L'ag O ra

Points de vue sur...



Nous devons penser La place de l'usager

Si nous nous référons à l'histoire de notre association, nous prenons conscience que les premiers associés avaient déjà, dès 1937, le souci de l'enfant usager qui leur était présenté et sur lequel ils souhaitaient obtenir plus d'informations avant de prendre une décision à son encontre.

Aujourd'hui, les associés en charge de l'association, affirment dans le **préambule** du projet stratégique, une volonté renouvelée de produire du service à l'usager.

Dans cette façon renouvelée de produire du service à l'usager, il y a d'abord et avant tout, sa place.

La place de l'usager, de tout usager de notre association, quel que soit son statut, qu'il soit dans une contrainte en matière d'assistance éducative, dans un processus de soin ou dans une dynamique dite de professionnalisation.

Une place, rien qu'une place ; mais de quelle place peut-il s'agir ?

Le code de l'action sociale et des familles lui garantit des droits, et nous invite dans notre pratique à repenser son rôle.

Penser une place, c'est s'autoriser à aller plus loin que ce que le droit ou la pratique propose.

Penser une place, ce n'est pas se satisfaire de respecter le droit ou les habitudes.

Penser une place, ce n'est pas non plus se donner bonne conscience, en invitant ou en proposant à l'usager d'occuper un espace ou de jouer un rôle qui le mette en danger et lui procure violence.

Cette place, que nous recherchons pour tous nos usagers, n'invalide pas nos pratiques, mais nous invite à les revisiter.

Faire avec, pas à la place de, laisser prendre par l'autre ce qu'il veut et peut bien prendre de ce que nous lui proposons ; convaincus que cet autre, l'usager, c'est nous, par notre appartenance à ce qu'il y a d'humain commun entre nous.

Penser une place pour l'autre, c'est la penser avec l'autre et accepter, parce que nous l'autorisons, à ce qu'il en occupe le périmètre ou la surface que nous n'avions pas prédéfinis pour lui, concevoir qu'il puisse occuper une place que nous n'avions même pas imaginée. Je ne sais si la place de l'usager est, et se doit d'être, au centre de nos actions, je suis plus convaincu qu'elle se doit d'être à côté de nous, en lien avec nous, sans confusion, ni complaisance, ni tromperie ; c'est une manière renouvelée de penser avec l'autre, la place qu'il accepte d'occuper, et non pas celle que l'on voudrait qu'il occupe.

C'est à ce prix, parce que nous nous serons donné le droit et le devoir de penser tous les « pourquoi pas », de créer, d'inventer, d'imaginer et d'innover dans cet autre rapport avec l'usager, que nous aurons pensé une place pour tous les usagers qui nous accompagnent au quotidien. ■



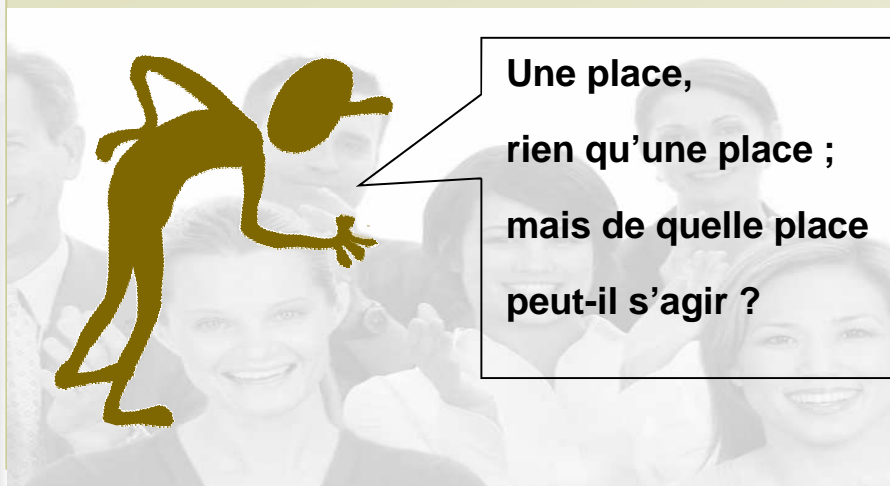
PROJET STRATEGIQUE ADSEA29

ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES DU FINISTÈRE
14, RUE DE MAUPERTUIS
29200 BREST
TEL 02 98 42 19 42
FAX 02 98 42 11 86
www.adsea29.org

FAIRE ASSOCIATION POUR FAIRE SOCIÉTÉ

Extrait du Projet Stratégique ADSEA 29

Emmanuel FAYEMI
Directeur Général ADSEA29



Une place,
rien qu'une place ;
mais de quelle place
peut-il s'agir ?

2.5 Évolution de la place de l'utilisateur : enfants, adolescents et leurs familles ; les adultes.

La loi du 2 janvier 2002 instaure le devoir de faire participer toute personne, prise en charge dans un dispositif social ou médico-social, à l'élaboration de son projet personnalisé ainsi qu'aux instances organisées concernant les « prestations offertes » et le fonctionnement du service.

Extrait du Projet Stratégique ADSEA29

Message d'ATD Quart Monde

Le
partenariat,
ça se cultive !

Photothèque ADSEA29



L'ADSEA29 s'engage dans sa charte à donner « la place aux parents dans le projet et la réalisation du plan d'aide envisagés pour leur enfant ».

C'est un objectif partagé. Mais comment l'atteindre ?

La grande pauvreté, comme les handicaps, enferme dans une dépendance dont on ne sort pas sans soutien durable. L'expérience du Mouvement ATD Quart Monde montre que le développement de la personne, et plus largement la promotion de la famille, suppose des conditions permettant aux parents d'être acteurs des projets qui concernent l'enfant et sa famille.

Mais être acteur ne se décrète pas, cela suppose une volonté de changements des différentes parties et une méthode rigoureuse.

Pour arriver à « un véritable partenariat », la route est longue, la formation et la recherche sont nécessaires, à l'appui de l'expérience.

Permettre aux parents d'être acteurs, c'est réduire l'asymétrie entre les professionnels et les personnes, en permettant un travail en complémentarité de compétences et de responsabilités sur la base des droits et du respect de l'autorité parentale.

Le partenariat suppose d'identifier ensemble ce qui pose problème, les moyens pouvant être utilisés pour atteindre un objectif puis préciser les engagements respectifs et évaluer ensemble les avancées et les échecs.

Être partenaire c'est enfin faire adopter par les professionnels une logique de changement face aux savoirs acquis en formation initiale ou par l'institution pour faire émerger le savoir d'expérience de toute personne et produire des connaissances pour l'action en confrontant des points de vue et des analyses différentes.

Dans les formations en travail social, les principes et pratiques du croisement des savoirs pourraient être enseignés. Les intervenants médicaux et sociaux renforceraient ainsi leur connaissance des personnes en grande difficulté et leurs compétences pour mettre en œuvre avec elles ce partenariat appelé de nos vœux. ■

Mariette LEGENDRE
ATD Quart Monde

Croisière à bord du Bel Espoir



Photo - S.E.M.O.

Entre le 12 et le 16 novembre 2011, deux adolescents accueillis au SEMO ont participé avec leur éducateur à une croisière de cinq jours entre Saint-Brieuc et Brest à bord du « Bel Espoir », grément de l'association du père Jaouen.

Gâce à un partenariat entre Thalassa (émission télé de France 3) et l'association du père Jaouen (Les Amis du Jeudi Dimanche), des centaines de jeunes d'horizons divers et variés ont pu embarquer et goûter à une aventure exceptionnelle que peut représenter une navigation à la voile sur un trois mâts. Ainsi, la Goélette, servant de plateau télé pour les émissions du vendredi soir sur Thalassa, s'est lancée le 10 septembre 2011 dans un tour de France en 25 étapes.

Pendant cinq jours, les participants ont pu s'initier à la navigation à la voile en participant activement aux manœuvres, mais aussi à la vie à bord.

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif du Service Educatif en Milieu Ouvert (S.E.M.O.), cette expérience s'est avérée valorisante et constructive pour ces deux jeunes. En effet, se retrouver confrontés à un milieu et un environnement qui ne sont pas les leurs, participer collectivement à la navigation et à la vie à bord, leur a permis de se décentrer de leurs problématiques quotidiennes et ainsi de se sentir acteurs de leur vie.

Cette approche « contournée » de l'accompagnement éducatif a ainsi pu renforcer la dynamique de projet de ces jeunes grâce à une mise en confiance dans un cadre inhabituel. Leurs parents ont été partie prenante du projet et demandeurs de compte rendu (accueil au port, photos).

Ce séjour a également permis de construire une relation éducative privilégiée et a aussi permis d'observer les deux adolescents dans un contexte différent. Cette expérience est le point d'appui d'expériences futures (ex : séjour de rupture pour l'un d'eux). ■

Vincent LE QUEAU
SEMO